

Article 3 :

Le dossier de candidature est constitué des documents suivants :

1. Demande adressée à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Fès - Meknès ;
2. Copie de la CIN ;
3. Copie du Diplôme ;
4. CV portant la photo, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du candidat.

Article 4 :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés obligatoirement par mail à l'adresse suivante : DRHAJ@arepfn.ma , en un seul dossier PDF en mentionnant la référence AAC/CAM/2025 dans l'objet de l'e-mail ;

2 FEB 2025

Et ce, avant le

Tout dossier incomplet, parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil demandé sera automatiquement écarté.

Article 5 :

Une commission désignée par décision de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès, sera chargée de l'examen des dossiers de candidature et délibérer sur les résultats des examens écrit et oral cités ci-dessus.

Article 6 :

La liste des candidats présélectionnés pour les examens écrit et oral ainsi que la date et le lieu de déroulement seront affichés via le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma.

Article 7 :

La liste des candidats admis définitivement sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sera affichée dans les locaux de l'agence.

Directeur de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets
Région Fès - Meknès
Youssef ZIANI